



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'UTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 13 mai 2019 à 19 h 30, à la salle de l'école Germain-Caron, située au 490, rue Principale, à Saint-Didace, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 5 128 598

La demande vise à permettre, sur le lot 5 128 598, le tracé d'une route dont la distance au lac varierait de moins de 75 mètres à 40 mètres au lieu de 75 mètres minimalement, tel que prescrit à l'article 3.9 du règlement de lotissement.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur les présentes demandes.

Donné à Saint-Didace,
ce 25^{ième} jour d'avril
de l'an deux mille dix-neuf.


Chantale Dufort
Directrice générale